



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-7

Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et Madame GANSEN

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 384/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Sylvie Erna Suzanne GANSEN de Wecker-Gare, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 729/6741, lieu-dit « Garerstrooss », place voirie, d'une surface de 61 centiares ;

Considérant que la vente s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir le réaménagement de la rue « Garerstrooss » à Wecker-Gare ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de vente n° 384/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Sylvie Erna Suzanne GANSEN de Wecker-Gare, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 729/6741, lieu-dit « Garerstrooss », place voirie, d'une surface de 61 centiares .

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal